cordialement

Propos diffamatoire envers ma personne

| Par Visiteur |
|--|
| Suite à un long conflit social (1 an 1/2) interne à l'entreprise ou je suis responsable d'un service, un agent, qui va quitter l'Ent, m'accuse d'un propos racial lors de la pause méridienne. Cette personne et le DP ont été entendus à 2 reprises devant le DG et le D.Adjoint (déjà avec deux versions différentes). A mon tour, j'ai été reçu par le DG et je me suis expliqué sur ce propos racial que j'aurai soi-disant prononcé. Fait très important, dans la première version j'était témoir et mon collège était accusé et donc dans cette dernière c'est le contraire et bien entendu le témoin affirme que je n'a pas prononcé de propos racial. Ma direction n'est pas dupe face à ce coup monté qui vise non seulement un homme mais surtout à détruire une nouvelle restructuration mise en place il y à 1 an 1/2. Mon DG appelle au calme et souhaite qu'il n'y ai pas de suite dans cette affaire, tout en sachant que cette nouvelle montée en puissance dans ce confli d'entreprise n'est pas une surprise. Quel que soit la suite de ce bras de fer entre la base et la direction ou les contremaîtres sont pris pour cible, je veux que ma dignité soit lavée de cette salissure. Que dois-je faire pour obtenii satisfaction tant sur le plan moral que sur le plan professionnel. Je pense bien sur à porter plainte pour propos diffamatoire sur ma personne et je souhaite demander un dédommagement pour harcèlement moral. Dorénavant, je ne répondrai plus aux questions de quiconque jusqu'à ce que j'ai un professionnel juridique qui me guide pour atteindre mon but. Je suis dans l'attente de vos conseils et j'espère que vous saurez me guider. Cordialement. |
| Par Visiteur |
| Bonjour Monsieur, |
| Quel que soit la suite de ce bras de fer entre la base et la direction ou les contremaîtres sont pris pour cible, je veux que ma dignité soit lavée de cette salissure. Que dois-je faire pour obtenir satisfaction tant sur le plan moral que sur le plan professionnel. Je pense bien sur à porter plainte pour propos diffamatoire sur ma personne Effectivement la solution serait de porter plainte pour diffamation. Ceci étant il convient de savoir qu'il s'agit d'une contravention de 1° classe. Si la personne qui a tenu ces propos est condamnée, la moindre des choses serait qu'elle vous présente en public ses excuses. |
| je souhaite demander un dédommagement pour harcèlement moral. Qu'entendez vous par harcèlement moral? |
| Cordialement |
| Par Visiteur |
| Bonjour, Quelle démarche dois-je entreprendre pour porter plainte pour diffamation envers ma personne. Merci par avance de m'adresser un mode opératoire. Coordialement |
| Par Visiteur |
| Bonsoir Monsieur, |
| La démarche est très simple.vous devez vous adresser au commissariat le plus proche de votre domicile. |